

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3502

Études préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État - Lancement d'une 2e phase de l'opération n° 60047528 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme "Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020" n° 2015-1, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3502 - ÉTUDES PREALABLES EN VUE DE LA PREPARATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION PATRIMOINE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ÉTAT - LANCEMENT D'UNE 2E PHASE DE L'OPERATION N° 60047528 ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "CONSERVATION PATRIMOINE BATIMENTS CULTURELS 2015-2020" N° 2015-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Etudes pour convention patrimoine ».

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

Par délibération n° 2017/3118 du 18 juillet 2017, vous avez approuvé le lancement des premières études préalables, en vue de la rédaction de la quatrième « convention patrimoine » entre l'État et la Ville de Lyon. Ces études, d'un montant global estimé à 19 000 € TTC, concernent les opérations suivantes :

- la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux ;
- la reprise des vitraux et décors peints (médaillons) de l'église Saint-Irénée ;
- ainsi que des opérations ponctuelles de conservation et de sauvetage de patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques.

La Ville a engagé conjointement avec l'Etat, depuis une vingtaine d'années, une politique en faveur du patrimoine lyonnais, portant notamment sur la restauration des édifices les plus représentatifs.

Ainsi, les trois « conventions patrimoine Ville / Etat », signées entre 1998 et 2016, ont permis le lancement de plusieurs campagnes de restauration portant sur le patrimoine remarquable de la Ville, comme les églises Saint-Bruno-les-Chartreux, Saint-Paul, Saint-Irénée, Saint-Nizier, Saint-Bonaventure, Saint-Georges et Saint-Pothin, l'abbaye de Saint-Martin d'Ainay ainsi que la Maison du Chamarié, les couvertures de l'Hôtel de Ville, la Fontaine Bartholdi et la Fontaine des Jacobins, la façade du Temple du Change, et le monument aux morts de Tony Garnier sur l'île au souvenir du Parc de la Tête d'Or.

Une discussion est engagée avec les services de la DRAC, en vue de préparer la quatrième convention patrimoine Ville/État.

Dans cette perspective, je vous propose de poursuivre le travail préparatoire engagé avec le lancement des premières études préalables et de lancer celles portant sur les opérations suivantes :

- la restauration de l'orgue Cavaillé-Coll de l'église Saint-François de Sales ;
- ainsi que la reprise de la façade principale et de la crypte de l'église Saint-Irénée.

Les études à conduire sur chaque édifice seront fonction des études déjà conduites et seront limitées aux compléments strictement nécessaires.

Ces études, d'un montant global estimé à 30 000 €TTC, seront attribuées après mise en concurrence, dans le respect des règles relatives aux marchés publics. Le nouveau montant de l'opération 60047528 est ainsi porté à 49 000 €

Par la suite et suivant l'avancée du travail engagé avec l'Etat, d'autres études préalables sur des édifices et monuments lyonnais seront lancées, le montant global arrêté au plan d'équipement étant de 59 000 €

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2017/3118 du 18 juillet 2017 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de la deuxième phase de l'opération n° 60047528 « Etudes pour convention patrimoine 2015-2020 » et son nouveau montant sont approuvés. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme 20005.

2- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de consultation d'architectes et bureaux d'études en application de la réglementation en matière de marchés publics ;

- solliciter des subventions éventuelles auprès de l'État, et notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques, ou d'autres organismes et signer les conventions financières correspondantes.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme 20005, AP n° 2015-1, opération 60047528 et sera imputée sur la nature comptable 2031, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2017 : 9 500 €TTC ;
- 2018 : 39 500 €TTC.

4- Les recettes éventuelles seront imputées sur les natures 1321 et 1328, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER